



# Assemblée générale

Distr. limitée  
27 décembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

Soixante-huitième session  
**Cinquième Commission**  
Point 134 de l'ordre du jour  
**Projet de budget-programme**  
**pour l'exercice biennal 2014-2015**

**Projet de décision déposé par le Président de la Commission**  
**à l'issue de consultations**

## **Incidences sur le budget-programme : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015**

### **A. Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale**

**Incidences sur le budget-programme du projet de résolution**  
[A/C.1/68/L.37](#)

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.1/68/L.37](#), il faudra prévoir dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 un montant supplémentaire de 1 439 400 dollars, soit 785 100 dollars au chapitre 4 (Désarmement) et 654 300 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), qui sera imputé sur le fonds de réserve.

### **B. Comité des droits de l'homme**

**Incidences sur le budget-programme du projet de résolution**  
[A/C.3/68/L.31/Rev.1](#)

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général<sup>3</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les

---

<sup>1</sup> [A/C.5/68/14](#).

<sup>2</sup> [A/68/7/Add.13](#).

<sup>3</sup> [A/C.5/68/15](#).



questions administratives et budgétaires<sup>4</sup>, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.3/68/L.31/Rev.1](#), il faudra prévoir dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 un montant net supplémentaire de 1 501 100 dollars, soit 1 063 300 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 432 900 dollars au chapitre 24 (Droits de l'homme) et 4 900 dollars au chapitre 26F [Administration (Genève)], qui sera imputé sur le fonds de réserve. Un montant supplémentaire de 33 200 dollars devra être inscrit au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

### **C. Situation des droits de l'homme au Myanmar**

#### **Incidences sur le budget-programme du projet de résolution**

##### **[A/C.3/68/L.55/Rev.1](#)**

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général<sup>5</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>6</sup>, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.3/68/L.55/Rev.1](#), il faudra prévoir un montant net supplémentaire de 1 338 600 dollars pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 au chapitre 3 (Affaires politiques) et un montant net supplémentaire de 130 300 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), ce dernier montant étant contrebalancé par l'inscription d'un montant égal au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015, pour permettre la poursuite de la mission de bons offices du Secrétaire général concernant la situation au Myanmar. L'approbation de ces dépenses a été demandée dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité ([A/68/327/Add.1](#)).

### **D. Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe**

#### **Incidences sur le budget-programme du projet de résolution**

##### **[A/C.3/68/L.52/Rev.1](#)**

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général<sup>7</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>8</sup>, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution

---

<sup>4</sup> [A/68/7/Add.20](#).

<sup>5</sup> [A/C.5/68/16](#).

<sup>6</sup> [A/68/7/Add.16](#).

<sup>7</sup> [A/C.5/68/17](#).

<sup>8</sup> [A/68/7/Add.23](#).

[A/C.3/68/L.52/Rev.1](#), il faudra prévoir dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 un montant supplémentaire net de 2 166 600 dollars, soit 2 136 200 dollars au chapitre 24 (Droits de l'homme) et 30 400 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), qui sera imputé sur le fonds de réserve. Un montant supplémentaire de 149 800 dollars devra être inscrit au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

**E. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)**

**Incidences sur le budget-programme du projet de résolution  
[A/C.2/68/L.61](#)**

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général<sup>9</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>10</sup>, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.2/68/L.61](#), il faudra prévoir au chapitre 15 (Établissements humains) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 un montant net supplémentaire de 2 073 700 dollars qui sera imputé sur le fonds de réserve. Un montant supplémentaire de 133 800 dollars devra être inscrit au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

**F. Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement**

**Incidences sur le budget-programme du projet de résolution  
[A/C.2/68/L.67](#)**

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général<sup>11</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>12</sup>, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.2/68/L.67](#), il faudra prévoir au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 un montant supplémentaire de 762 600 dollars qui sera imputé sur le fonds de réserve.

<sup>9</sup> [A/C.5/68/18](#).

<sup>10</sup> [A/68/7/Add.19](#).

<sup>11</sup> [A/C.5/68/19](#).

<sup>12</sup> [A/68/7/Add.21](#).